

**4. CONVENTION SUPPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE,
DE LA TRAITE DES ESCLAVES ET DES INSTITUTIONS ET PRATIQUES ANALOGUES À
L'ESCLAVAGE**

Genève, 7 septembre 1956

ENTRÉE EN VIGUEUR: 30 avril 1957, conformément à l'article 13.
ENREGISTREMENT: 30 avril 1957, No 3822.
ÉTAT: Signataires: 35. Parties: 124.
TEXTE: Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 266, p. 3.

Note: La Convention a été adoptée par la Conférence de plénipotentiaires des Nations Unies pour une Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage. La Conférence a été convoquée en application de la résolution [608 \(XXI\)](#)¹ adoptée par le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies le 30 avril 1956 et elle a siégé à l'Office européen de l'Organisation des Nations Unies, du 13 août au 4 septembre 1956. Outre la Convention, la Conférence a adopté l'Acte final et deux résolutions dont on trouvera le texte dans le *Recueil des Traités* des Nations Unies, vol. 266, p. 3.

<i>Participant</i> ^{2,3,4,5}	<i>Signature</i>	<i>Adhésion(a), Succession(d), Ratification</i>	<i>Participant</i> ^{2,3,4,5}	<i>Signature</i>	<i>Adhésion(a), Succession(d), Ratification</i>
Afghanistan.....		16 nov 1966 a	Côte d'Ivoire		10 déc 1970 a
Albanie.....		6 nov 1958 a	Croatie ⁸		12 oct 1992 d
Algérie		31 oct 1963 a	Cuba.....	10 janv 1957	21 août 1963
Allemagne ^{6,7}	7 sept 1956	14 janv 1959	Danemark.....	27 juin 1957	24 avr 1958
Antigua-et-Barbuda		25 oct 1988 d	Djibouti		21 mars 1979 a
Arabie saoudite		5 juil 1973 a	Dominique		17 août 1994 d
Argentine		13 août 1964 a	Égypte.....		17 avr 1958 a
Australie.....	7 sept 1956	6 janv 1958	El Salvador	7 sept 1956	
Autriche		7 oct 1963 a	Équateur.....		29 mars 1960 a
Azerbaïdjan.....		16 août 1996 a	Espagne.....		21 nov 1967 a
Bahamas.....		10 juin 1976 d	État de Palestine.....		22 mars 2018 a
Bahreïn.....		27 mars 1990 a	États-Unis d'Amérique...		6 déc 1967 a
Bangladesh.....		5 févr 1985 a	Éthiopie.....		21 janv 1969 a
Barbade.....		9 août 1972 d	Fédération de Russie.....	7 sept 1956	12 avr 1957
Bélarus	7 sept 1956	5 juin 1957	Fidji.....		12 juin 1972 d
Belgique.....	7 sept 1956	13 déc 1962	Finlande		1 avr 1959 a
Bolivie (État plurinational de).....		6 oct 1983 a	France	7 sept 1956	26 mai 1964
Bosnie-Herzégovine ⁸		1 sept 1993 d	Ghana.....		3 mai 1963 a
Brésil.....		6 janv 1966 a	Grèce.....	7 sept 1956	13 déc 1972
Bulgarie	26 juin 1957	21 août 1958	Guatemala.....	7 sept 1956	11 nov 1983
Cambodge.....		12 juin 1957 a	Guinée.....		14 mars 1977 a
Cameroun.....		27 juin 1984 a	Haïti	7 sept 1956	12 févr 1958
Canada	7 sept 1956	10 janv 1963	Hongrie	7 sept 1956	26 févr 1958
Chili		20 juin 1995 a	Îles Salomon		3 sept 1981 d
Chypre		11 mai 1962 d	Inde	7 sept 1956	23 juin 1960
Congo.....		25 août 1977 a	Iran (République islamique d').....		30 déc 1959 a

<i>Participant</i> ^{2,3,4,5}	<i>Signature</i>	<i>Adhésion(a), Succession(d), Ratification</i>	<i>Participant</i> ^{2,3,4,5}	<i>Signature</i>	<i>Adhésion(a), Succession(d), Ratification</i>
Iraq.....	7 sept 1956	30 sept 1963	République arabe syrienne ¹²		17 avr 1958 a
Irlande.....		18 sept 1961 a	République centrafricaine		30 déc 1970 a
Islande.....		17 nov 1965 a	République démocratique du Congo.....		28 févr 1975 a
Israël	7 sept 1956	23 oct 1957	République démocratique populaire lao		9 sept 1957 a
Italie	7 sept 1956	12 févr 1958	République dominicaine.....		31 oct 1962 a
Jamaïque		30 juil 1964 d	République tchèque ¹³		22 févr 1993 d
Jordanie.....		27 sept 1957 a	République-Unie de Tanzanie.....		28 nov 1962 a
Kazakhstan.....		1 mai 2008 a	Roumanie.....	7 sept 1956	13 nov 1957
Kirghizistan		5 sept 1997 a	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ⁴	7 sept 1956	30 avr 1957
Koweït		18 janv 1963 a	Rwanda		4 oct 2006 a
Lesotho		4 nov 1974 d	Sainte-Lucie.....		14 févr 1990 d
Lettonie.....		14 avr 1992 a	Saint-Marin.....	7 sept 1956	29 août 1967
Libéria.....	7 sept 1956		Saint-Vincent-et-les Grenadines		9 nov 1981 a
Libye.....		16 mai 1989 a	Sénégal.....		19 juil 1979 a
Luxembourg.....	7 sept 1956	1 mai 1967	Serbie ⁸		12 mars 2001 d
Macédoine du Nord ⁸		18 janv 1994 d	Seychelles		5 mai 1992 a
Madagascar		29 févr 1972 a	Sierra Leone.....		13 mars 1962 d
Malaisie		18 nov 1957 a	Singapour.....		28 mars 1972 d
Malawi		2 août 1965 a	Slovaquie ¹³		28 mai 1993 d
Mali.....		2 févr 1973 a	Slovénie ⁸		6 juil 1992 d
Malte.....		3 janv 1966 d	Soudan	7 sept 1956	9 sept 1957
Maroc.....		11 mai 1959 a	Sri Lanka.....	5 juin 1957	21 mars 1958
Maurice.....		18 juil 1969 d	Suède		28 oct 1959 a
Mauritanie.....		6 juin 1986 a	Suisse.....		28 juil 1964 a
Mexique.....	7 sept 1956	30 juin 1959	Suriname		12 oct 1979 d
Mongolie.....		20 déc 1968 a	Togo.....		8 juil 1980 a
Monténégro ⁹		23 oct 2006 d	Trinité-et-Tobago.....		11 avr 1966 d
Népal.....		7 janv 1963 a	Tunisie		15 juil 1966 a
Nicaragua.....		14 janv 1986 a	Türkiye.....	28 juin 1957	17 juil 1964
Niger		22 juil 1963 a	Turkménistan		1 mai 1997 a
Nigéria		26 juin 1961 d	Ukraine	7 sept 1956	3 déc 1958
Norvège	7 sept 1956	3 mai 1960	Uruguay		7 juin 2001 a
Nouvelle-Zélande ¹⁰		26 avr 1962 a	Zambie.....		26 mars 1973 d
Ouganda.....		12 août 1964 a	Zimbabwe.....		1 déc 1998 d
Pakistan.....	7 sept 1956	20 mars 1958			
Paraguay		27 sept 2007 a			
Pays-Bas (Royaume des) ¹¹	7 sept 1956	3 déc 1957			
Pérou.....	7 sept 1956				
Philippines		17 nov 1964 a			
Pologne	7 sept 1956	10 janv 1963			
Portugal ³	7 sept 1956	10 août 1959			

Déclarations et Réserves
(*En l'absence d'indication précédant le texte, la date de réception est celle de la ratification, de l'adhésion ou de la succession.*)

BAHREÏN¹⁴

[Voir au chapitre XVIII.2.]

Application territoriale

Participant	Date de réception de la notification	Territoire
Australie	6 janv 1958	Tous territoires non autonomes, sous tutelle et autres territoires non métropolitains que l'Australie représente sur le plan international
France	26 mai 1964	Tous les territoires de la République (France métropolitaine, départements et territoires d'outre-mer)
Italie	12 févr 1958	Territoire de la Somalie sous administration italienne
Pays-Bas (Royaume des)	3 déc 1957	Antilles néerlandaises, Nouvelle-Guinée néerlandaise et Suriname
Nouvelle-Zélande	26 avr 1962	Îles Cook, Nioué et îles Tokélaou
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ^{4,15,16}	30 avr 1957	Îles Anglo-Normandes/îles de la Manche et Île de Man
États-Unis d'Amérique	6 déc 1967	Tous les territoires dont les États-Unis d'Amérique assurent les relations internationales

Notifications faites en vertu du paragraphe 2 de l'article 12

Participant	Date de réception de la notification :	Territoires :
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	6 sept 1957	Aden, Antigua, îles Bahama, Bahreïn, Barbade, Bassoutoland, Bermudes, Betchouanaland, Bornéo du Nord, Brunei, Chypre, États sous le régime de traité (Abou-Dhabi, Adjman, Dabaï, Foujaïra, Ras-al-Khaïma, Chardja, Oumm-al-Qaïwaïn), îles Falkland (Malvinas), Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland, îles Fidji, Gambie, Gibraltar, îles Gilbert et Ellice, Grenade, Guyane britannique, Honduras britannique, Hongkong, Jamaïque, Katar, Kenya, Malte, île Maurice, Montserrat, Saint-Christophe-et-Nièves, Sainte-Hélène, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, protectorat des îles Salomon britanniques, Sarawak, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, protectorat de la Somalie britannique, Souaziland, Tanganyika, îles Vierges, Zanzibar
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	18 oct 1957	Dominique et Tonga

<i>Participant</i>	<i>Date de réception de la notification :</i>	<i>Territoires :</i>
Nord		
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	21 oct 1957	Koweït
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	30 oct 1957	Ouganda
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	14 nov 1957	Trinité-et-Tobago
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 juil 1957	Fédération de la Nigéria

Notes:

¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, vingt et unième session, Supplément n° 1 (E/2889), p. 8.*

² La République du Viet-Nam avait signé la Convention le 7 septembre 1956. Voir note 1 sous "Viet Nam" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volumes.

³ Le Secrétaire général a reçu, le 27 avril 1999, le Gouvernement portugais a informé le Secrétaire général que la Convention s'appliquerait à Macao. À cette même date, et par la suite, le 3 décembre 1999, le Secrétaire général a reçu des communications des Gouvernements portugais et chinois eu égard au statut de Macao (voir note 3 sous "Chine" et note 1 sous "Portugal" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages prilimaires du présent volume. En reprenant l'exercice de sa souveraineté sur Macao, le Gouvernement chinois a notifié au Secrétaire général que la Convention s'appliquera également à la Région administrative spéciale de Macao.

⁴ Le Secrétaire général a reçu, le 10 juin 1999, des communications des Gouvernements britannique et chinois eu égard au statut de Hong Kong (voir note 2 sous "Chine" et note 2 sous "Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages prilimaires du présent volume. En reprenant l'exercice de sa souveraineté sur Hong Kong, le Gouvernement chinois a notifié au Secrétaire général que la Convention s'appliquera également à la Région administrative spéciale de Hong Kong.

De plus, la communication du Gouvernement chinois contenait la déclaration suivante :

Par ailleurs, le Gouvernement de la République populaire de Chine déclare aussi que la signature et la ratification de [ladite Convention] par les autorités taiwanaises le 23 mai 1957 et le 28 mai 1959, respectivement, en usurpant le nom de la "Chine" sont illégales et donc nulles et non avenues.

Voir aussi note 6 de ce chapitre.

⁵ Signature et ratification au nom de la République de Chine les 23 mai 1957 et 28 mai 1959, respectivement. Voir note 1 sous "Chine" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

Eu égard à la ratification précitée, des communications ont été adressées au Secrétaire général par les Missions permanentes de la Hongrie, de la Pologne et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies, d'une part, et de la Chine, d'autre part. En ce qui concerne la nature de ces communications, voir note concernant Chine au chapitre VI.14.

⁶ Voir note 1 sous "Allemagne" concernant Berlin (Ouest) dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

⁷ La République démocratique allemande avait adhéré à la Convention le 16 juillet 1974. Voir aussi note 2 sous "Allemagne" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

⁸ L'ex-Yougoslavie avait signé et ratifié la Convention les 7 septembre 1956 et 20 mai 1958, respectivement. Voir aussi notes 1 sous "Bosnie-Herzégovine", "Croatie", "Ex-République yougoslave de Macédoine", "ex-Yougoslavie", "Slovénie" et "Yougoslavie" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

⁹ Voir note 1 sous "Monténégro" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires de ce volume.

¹⁰ Voir note 1 sous "Nouvelle-Zélande" concernant Tokélaou dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

¹¹ Voir note 1 sous "Pays-Bas" concernant Aruba/Antilles

néerlandaises dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

¹² Voir note 1 sous "République arabe unie (Égypte/Syrie)" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

¹³ La Tchécoslovaquie avait signé et ratifié la Convention les 7 septembre 1956 et 13 juin 1958, respectivement. Voir aussi note 1 sous "République tchèque" et note 1 sous "Slovaquie" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

¹⁴ Le 8 juillet 2021, le Gouvernement de Bahreïn a notifié au Secrétaire général son retrait de la réserve ci-après formulée lors de l'adhésion :

L'adhésion de l'Etat du Bahreïn à ladite Convention ne constitue en aucune façon une reconnaissance d'Israël ni une cause d'établissement de relations quelconques avec lui.

¹⁵ Le Secrétaire général a reçu le 3 octobre 1983 du Gouvernement argentin, l'objection suivante :

[Le Gouvernement argentin] formule une objection formelle à l'égard de la [déclaration] d'application territoriale faite par le Royaume-Uni à l'égard des îles Malvinas et de leurs dépendances, qu'il occupe illégitimement en les appelant les "îles Falkland".

La République argentine rejette et considère comme nulle et non avenue [ladite déclaration] d'application territoriale.

Eu égard à ladite objection, le Secrétaire général a reçu, le 28 février 1985, du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la déclaration suivante :

Le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord n'a aucun doute sur son droit d'étendre, moyennant notification au depositaire effectuée conformément aux dispositions pertinentes de la Convention susmentionnée, l'application de ladite Convention aux îles Falklands ou, le cas échéant, à leurs dépendances.

Ne serait-ce que pour cette raison, le Gouvernement du Royaume-Uni ne saurait attribuer un quelconque effet juridique [à la communication] de l'Argentine.

¹⁶ Voir note 1 sous "Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

